L'AGENDA VERMELLOIS

Décembre 2025

Médaille de l'enfance et des familles

Jusqu'au Vendredi 5 décembre

Il s'agit d'une distinction honorifique décernée : aux pères et mères de famille, quelle que soit leur nationalité, élevant ou ayant élevé dignement au moins quatre enfants français ; aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile.
Peuvent obtenir cette distinction le ou les parent(s), ou autres titulaires de l'autorité parentale dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, qui dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constant pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles. Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seul(e)s pendant au moins 2 ans, leurs frères et sœurs ; aux personnes élevant ou ayant élevé seul(e)s pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfant(s) de leur famille devenus orphelins ; aux veufs et veuves de guerre ou d'acte de terrorisme élevant ou ayant élevé seul(e)s un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint ; aux personnes qui ont dédié leur vie professionnelle ou bénévole à l'accompagnement, à la protection et a la défense de l'enfance et des familles (dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance) ; aux personnes qui ont rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

Veuillez vous présenter au Centre Communal d'Action Sociale avant le 5 décembre 2025, avec le formulaire Cerfa 15319*02 sur ce lien : ***https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2500*** ou sur demande auprès du service. Il convient d'y joindre, la copie du ou des livrets de famille ; la copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ; extrait de casier judiciaire ; certificats de scolarité des enfants d'âge scolaire ; copie intégrale ou extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants. En cas de divorce ou de séparation, copie du jugement ainsi que toute autre décision judiciaire relative à l'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant, le jugement de tutelle ou d'adoption) ; deux timbres au tarif en vigueur.

Concours décorations de Noël

Jusqu'au Vendredi 5 décembre

Vous aimez décorer votre maison pour Noël? Vous pensez avoir les meilleures décorations de la ville? La commission Fêtes, Culture et Cérémonies organise un nouveau concours des plus belles vitrines de Noël et des façades des habitations, ouvert aux commerçants et aux particuliers. **Les inscriptions se déroulent jusqu'au vendredi 5 décembre** et se font uniquement par téléphone au 06 59 27 31 76. ***Seules les personnes inscrites seront considérées comme participantes au concours***. **Le jury passera les lundis 8 et 15 décembre entre 17h30 et 19h**. Une récompense sera attribuée courant janvier 2026 aux participants qui se sont distingués.

Téléthon

Samedi 6 décembre

Soirée DJ années 80 : à partir de 20h, ouverture des portes à 19h30 - Salle des fêtes de Vermelles place de la République, buvette et restauration. Tarifs : entrée adulte = 5€ ; entrée adulte + assiette anglaise = 10€ ; entrée enfant de - 13 ans = 2,50€. Inscriptions lors des permanences les 12, 14, 19, 21 , et 26 novembre de 17h30 à 18h30 à l'espace Mandela. Renseignements au 06 63 36 51 29. *Organisée par l'OMFCV.*

Dimanche 14 décembre

Concert Sainte Cécile : rendez-vous à l'église Saint Pierre de Vermelles - Ouverture des portes à 10h, début du concert à 10h30. *Organisé par l'Harmonie Municipale de Vermelles.*

Distribution colis des aînés

Mercredi 10 décembre

La distribution des colis pour les aînés aura lieu le **mercredi 10 décembre entre 10h et 12h**. Si vous n'êtes pas présents à votre domicile, les colis seront disponibles ce même jour de 14h à 16h30 au garage de la mairie, situé au fond de la cour.

Conseil Municipal

Vendredi 12 décembre

Le prochain conseil municipal aura lieu **le vendredi 12 décembre à 19h, à l'Espace Mandela**. Ouvert au public.

Sortie Marché de Noël de Reims

Samedi 13 décembre

L'Office Municipal des Fêtes et de la Culture de Vermelles organise une **sortie en autocar au marché de Noël de Reims le samedi 13 décembre. Départ à 7h, retour à 20h - Place de la République**. *Tarifs : 25€ par adulte et 15€ par enfant de moins de 13 ans.* **Renseignements et réservations à l'espace Mandela les 3, 5 et 10 décembre de 17h30 à 18h30.**

Distribution colis des personnes en situation de handicap

Vendredi 19 décembre

La distribution des colis pour les personnes en situation de handicap aura lieu le **vendredi 19 décembre de 14h à 16h**. Si vous n'êtes pas présents à votre domicile ce jour là, les colis seront disponibles au CCAS - rue S. Allende (situé en face de La Poste) le lundi 22 décembre de 8h à 12h.

Réveillon de la St Sylvestre

Mercredi 31 décembre

Soirée organisée par l'amicale du personnel communal le **mercredi 31 décembre 2025 à la salle des fêtes de Vermelles.** *Tarifs : 70€ / adulte et 25€ / enfant jusque 14 ans.*
Ouverture des portes à 19h30. Renseignements, inscriptions et règlement lors de la permanence le mercredi 3 décembre de 18h30 à 19h30 Espace Mandela - rue J. Jaurès.
Pas de réservations par téléphone.

Afin de célébrer les fêtes comme il se doit, venez découvrir **les 19, 20 et 21 décembre de 14h à 20h le marché de Noël de Vermelles.** Les différents chalets seront exposés dans la salle des fêtes ainsi que sur la place de la République.

La grande parade de Noël, organisée par *la commission Fêtes, Culture et Cérémonie* déambulera dans les rues Vermelloises le **vendredi 19 décembre à 18h30**. ***Départ à l'école J. Andrieu***, puis défilera dans les rues Arthur Lamendin, Gambetta, François Mitterrand, Charles De Gaulle, Florent Evrard, Jean Jaurès, ***pour se terminer Place de la République.***

Recensement obligatoire

Les personnes nées en **décembre 2009** se présentent en Mairie **à partir de leur date d'anniversaire** avec le livret de famille et la carte d'identité, en vue d'être convoquées à la Journée Défense Citoyenneté.

Permanences

Assistante sociale du département : Les *mardis 2, 9 et 16 décembre* de 9h à 12h au CCAS (rue Salvador - Allende, en face de La Poste). Prendre rendez-vous au 03 21 61 35 60.

Actiphe Cap Emploi : Sur rendez-vous au 03 21 01 64 30

Défenseur des droits : Les *mardis 9 et 23 décembre* à la mairie de 14h à 16h30.

Logement : Uniquement sur rendez-vous au 03 21 64 58 10.

Mission locale : Les *mercredis 3 et 10 décembre* matin. Pendre rendez-vous au 03 21 77 57 34.

Mutuelle communale : Le *lundi 8 décembre* matin. Sur rendez-vous au 03 21 64 58 10

Caisse d'allocations familiales : Le *jeudi 11 décembre* au matin, prise de rendez-vous sur votre espace CAF (www.caf.fr).

Consultation des nourrissons et enfants : Le *lundi 1er décembre* à l'Espace Nelson-Mandela de 9h à 12h. Informations au 03 21 61 35 60.

Relais Petite Enfance : Le *jeudi 11 décembre* de 9h30 à 11h15 à l'Espace Georges-Acthergal (informations par mail à rpe@sivomdelartois.fr).

Secours Catholique : Le *jeudi 11 décembre* dans la salle E (à l'étage) à l'Espace Georges-Acthergal de 14h à 16h.

Secours Populaire Français : *Du lundi au vendredi* de 8h à 9h30 à la Maison de la Solidarité. Le *samedi* de 8h à 10h : permanence administrative.

www.vermelles.fr
Mairie de Vermelles
mairiedevermelles
secretariat.mairie@vermelles.fr
03 21 64 58 10